



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E193718

VALABLE JUSQU'AU 18/09/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/02/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/10/2024  
300 000

Raison sociale : KOEHL CHRISTOPHE

44 LA CHIFFARDIERE  
35440 DINGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES 2011B00332

Siret : 530 450 568 00015

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 5038190-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 5958471304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 5958471304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 06 22 49 44 98

Portable : 06 22 49 44 98

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@koehlc.fr

Responsabilité légale :

KOEHL INVESTISSEMENT (917 832 610) / KOEHL JULIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 19/09/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 19/09/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 19/09/2025         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 19/09/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.